



NON aux sanctions à l'encontre de nos collègues de Saint Étienne.

Déclaration intersyndicale CSA ministériel 17 janvier

Le Recteur de l'Académie de Lyon a communiqué sa décision à l'encontre de Patrice Chapat, enseignant au Lycée Etienne Mimard de Saint Etienne, juste avant les congés de fin d'année. Pour avoir « outrepassé son rôle de représentant du personnel et avoir manqué à son devoir d'exemplarité » et alors que rien de ce qui lui est reproché ne concerne ses activités pédagogiques ou ses relations avec les élèves et les parents, notre collègue se voit déplacé de son établissement dans lequel il exerce depuis plus de 20 ans et devient remplaçant sur la zone Loire Sud avec toutes les incertitudes et la fatigue que cela induit.

La sanction prononcée est lourde, disproportionnée, injuste et soudaine. Effectivement Patrice Chapat n'a jamais auparavant eu le moindre avertissement pour un comportement que l'institution aurait jugé inapproprié dans ses mandats syndicaux.

Sylvain Therrat, représentant syndical et élu dans différentes instances, lui aussi inquiété dans une procédure disciplinaire a également reçu sa sanction : il s'agit d'un blâme. Même si celle-ci peut paraître moins lourde, elle n'en reste pas moins inacceptable. Nos deux collègues ont une posture professionnelle irréprochable au service des élèves et de l'institution et il s'agit encore une fois d'une sanction fortement injuste qui ressemble plus à une procédure d'intimidation.

Madame la Ministre, nos organisations syndicales CGT Educ'action, FSU, FNEC-FP-FO, SUD éducation... condamnent fermement ces sanctions iniques.

Nous vous demandons donc solennellement le retrait des sanctions prononcées contre Patrice Chapat et Sylvain Therrat et le rétablissement de Patrice Chapat sur son poste.